



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

# Passeport - majeur

CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL  
6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

## Pour le dépôt d'un dossier

Prendre rendez-vous  
sur [saint-ouen.fr](http://saint-ouen.fr), onglet  
« Plus de démarches »  
ou par téléphone ou  
auprès des hôtesses du  
Centre Administratif et  
Social

## Pour le retrait du passeport

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 sans  
rendez-vous

**TOUT DOSSIER  
INCOMPLET  
SERA REFUSÉ**

## Service état civil / affaires générales / élections

01 49 45 67 89

## Présence obligatoire de l'intéressé-e au dépôt et au retrait

**Présenter les originaux des  
documents** ou les impressions  
des documents dématérialisés

**Astuce** : pour gagner du temps,  
vous pouvez faire une pré-demande  
en ligne sur le site :  
[www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)  
(site identique pour les cartes  
d'identité et passeports)



1 <sup>re</sup> DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
<p><b>1 photographie en couleur</b>, format 35 x 45 mm <b>récente</b>, tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)</p>	<p><b>1 photographie en couleur</b>, format 35 x 45 mm <b>récente</b>, tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)</p>	<p><b>1 photographie en couleur</b>, format 35 x 45 mm <b>récente</b>, tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)</p>
<p><b>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois</b> à votre nom, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>quittance de loyer (pas de quittances manuscrites)</li> <li>quittance EDF ou GDF</li> <li>quittance de téléphone fixe ou portable</li> <li>avis d'imposition (année en cours)</li> </ul> <p><b>Si vous êtes hébergé-e par un tiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant-e</li> <li>1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant-e (voir les différents justificatifs ci-dessus)</li> <li>1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant-e</li> </ul>	<p><b>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois</b> à votre nom, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>quittance de loyer (pas de quittances manuscrites)</li> <li>quittance EDF ou GDF</li> <li>quittance de téléphone fixe ou portable</li> <li>avis d'imposition (année en cours)</li> </ul> <p><b>Si vous êtes hébergé-e par un tiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant-e</li> <li>1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant-e (voir les différents justificatifs ci-dessus)</li> <li>1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant-e</li> </ul>	<p><b>1 justificatif de domicile de moins de 3 mois</b> à votre nom, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>quittance de loyer (pas de quittances manuscrites)</li> <li>quittance EDF ou GDF</li> <li>quittance de téléphone fixe ou portable</li> <li>avis d'imposition (année en cours)</li> </ul> <p><b>Si vous êtes hébergé-e par un tiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant-e</li> <li>1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant-e (voir les différents justificatifs ci-dessus)</li> <li>1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant-e</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>• Votre carte d'identité</b> en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans</li> </ul> <p><b>Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, ou si vous n'avez pas de carte d'identité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance</li> </ul>	<p><b>Si votre passeport est périmé depuis plus de 5 ans</b>, vous devez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Votre carte nationale d'identité en cours de validité</li> </ul> <p><b>Ou si vous n'avez pas de carte d'identité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration de perte (peut être faite au guichet si renouvellement immédiat)</li> <li>Déclaration de vol (au commissariat)</li> <li>Copie CNI perdue + passeport en cours de validité</li> </ul> <p><b>ou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois</li> <li>Élément de vie</li> </ul> <p><b>Sinon :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procès-verbal de remise « éléments de vie »</li> </ul> <p><b>Et</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation valant identification par un proche</li> </ul>
<p><b>1 timbre fiscal à 86 euros</b></p>	<p><b>1 timbre fiscal à 86 euros</b></p>	<p><b>1 timbre fiscal à 86 euros</b></p>

## PRÉCISIONS IMPORTANTES

### Nom d'usage

- Pour les personnes divorcées qui souhaitent conserver le nom de l'ex-conjoint-e : fournir le jugement de divorce **ou** autorisation écrite de l'ex-époux-se de moins de 3 mois + copie recto-verso de sa carte d'identité
- Pour les personnes mariées qui veulent voir figurer le nom de leur conjoint-e : fournir un acte de naissance ou de mariage de moins de 3 mois si le nom du-de la conjoint-e n'était pas noté

### En cas de divorce

Jugement de divorce dans son intégralité